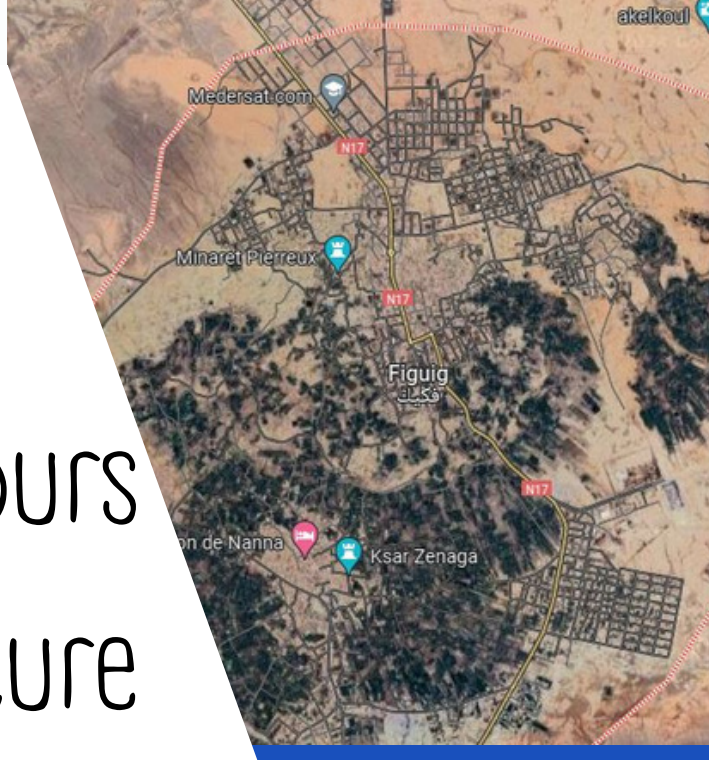




My Design Competition

Architecture & Design for better living



Concours Figuig, Hôtel du Future

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Groupe 2 Prs

PREMIER PARTICIPANT

Nom: -----

Prénom: -----

Date de naissance: -----

Adresse e-mail: -----

DEUXIEME PARTICIPANT

Nom: -----

Prénom: -----

Date de naissance: -----

Adresse e-mail: -----

Article 1 : Objet du Concours

Le présent règlement régit le Concours d'Architecture "Figuig, Hôtel du Futur", organisé par My African Competition en partenariat avec la commune territoriale de Figuig et l'Université Internationale de Rabat.

Article 2 : Thème

Le thème du concours est "Figuig, Hôtel du Futur". Les participants devront concevoir un établissement hôtelier innovant, intégré harmonieusement à l'environnement naturel et patrimonial de Figuig, tout en respectant les normes de durabilité et de résilience urbaine.

Article 3 : Participants

Le concours est ouvert aux étudiants de la 6ème année de l'École d'Architecture de l'Université Internationale de Rabat. Les participants peuvent concourir individuellement ou en groupe.

Article 4 : Prix

Les prix du concours seront financés par la commune territoriale de Figuig et seront répartis comme suit :

Premier Prix : 30 000 MAD

Deuxième Prix : 20 000 MAD

Troisième Prix : 10 000 MAD

Article 5 : Propriété Intellectuelle

Les trois premiers projets gagnants deviendront la propriété de la commune territoriale de Figuig. Les participants consentent à céder à la commune territoriale de Figuig la propriété intellectuelle de leurs projets soumis s'ils sont classés parmi les trois premiers projets gagnants, y compris les concepts architecturaux, les dessins et toute autre documentation associée, dès la soumission de leur projet.

Article 6 : Soumission des Projets

Les projets doivent être soumis au format PDF à l'adresse e-mail contact@myafricancompetition.com avant la date limite de soumission, fixée au 30 avril 2024. Chaque projet doit être accompagné d'une déclaration d'engagement signée par tous les membres de l'équipe.

Article 7 : Jury

Le jury sera composé de représentants de My African Competition, de la commune territoriale de Figuig et de l'Université Internationale de Rabat. Le jury évaluera les projets en fonction de leur créativité, de leur intégration au site, de leur durabilité et de leur résilience.

Article 8 : Annonce des Résultats

Les résultats du concours seront annoncés lors d'une cérémonie organisée à Figuig, en présence des représentants des trois partenaires. La date de l'annonce des résultats est fixée au 10 Mai 2024

Article 9 : Visite sur le Terrain

Les lauréats gagnants du concours bénéficieront d'une visite sur le terrain à Figuig afin de finaliser leurs projets et de les adapter à la réalité locale.

Article 10 : Confidentialité

Les informations relatives aux projets soumis seront traitées de manière confidentielle et ne seront divulguées qu'aux membres du jury et aux partenaires du concours.

Article 11 : Eligibilité des Projets

Les projets doivent être originaux et ne doivent pas avoir été soumis à d'autres concours ou publications. Tout projet déjà publié ou en cours de réalisation sera disqualifié.

Article 12 : Respect des Normes et Règlements

Les projets soumis doivent respecter les normes de construction et les règlements en vigueur. Tout projet ne respectant pas ces normes sera disqualifié.

Article 13 : Responsabilité des Participants

Les participants sont seuls responsables du contenu de leur projet et de tout litige pouvant découler de sa soumission. My African Competition, la commune territoriale de Figuig et l'Université Internationale de Rabat déclinent toute responsabilité en cas de litige.

Article 14 : Modification du Règlement

My African Competition se réserve le droit de modifier le règlement du concours en cas de nécessité, sous réserve d'en informer les participants dans les meilleurs délais.

Article 15 : Litiges

Tout litige découlant du présent règlement sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents de Figuig.

Article 16 : Langue du Concours

La langue officielle du concours est le français. Tous les documents soumis doivent être rédigés en français.

Article 17 : Délais

Les participants doivent respecter les délais de soumission et toute autre échéance fixée par le concours. Tout projet soumis après la date limite sera automatiquement disqualifié.

Article 18 : Promotion

Les participants autorisent My African Competition, la commune territoriale de Figuig et l'Université Internationale de Rabat à utiliser leur nom, leur image et leur projet à des fins de promotion du concours.

Article 19 : Communication et Contacts

Toute communication officielle concernant le concours sera effectuée via les canaux de communication désignés par My African Competition. Les participants sont tenus de surveiller régulièrement leur messagerie électronique pour toute notification importante.

Article 20 : Exposition des Projets

Les projets gagnants seront exposés lors d'expositions pouvant être ouvertes au public. Les participants consentent à ce que leurs projets soient exposés dans le cadre de manifestations organisées par My African Competition, la commune territoriale de Figuig et l'université internationale de Rabat.

Article 21 : Engagement Ethique

Les participants s'engagent à respecter les principes éthiques et professionnels de l'architecture, notamment en évitant toute forme de plagiat, de copie illégale ou de violation des droits d'auteur. Tout projet soupçonné de non-respect de ces principes sera disqualifié.

Article 22 : Acceptation du Règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par les participants.

Article 23 : Traitement des Données Personnelles

Les données personnelles des participants seront traitées conformément aux dispositions de la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les participants consentent à la collecte et au traitement de leurs données dans le cadre de leur participation au concours.

ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

En participant à ce concours, je m'engage à respecter toutes les dispositions du règlement établi par les organisateurs. Je déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement et m'engage à le suivre scrupuleusement. Je comprends que tout manquement aux règles énoncées dans ce document peut entraîner ma disqualification du concours.

Nom:
Prénom:
C.I.N:

SIGNATURE

Nom:
Prénom:
C.I.N:

SIGNATURE